

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 28 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 21 mars 2018

Date d'affichage : 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, M. Olivier SEVIN, Mmes Gabrielle ZAMARRENO, Marcelle GAINARD, MM Philippe LEBRETON, Roland PROVOST conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Céline NOURY-DÉSILE ayant donné pouvoir à Mme Gabrielle ZAMARRENO

M. Mme Valérie RADOU ayant donné pouvoir à Mme Christian LEMASSON

M. Philippe BOURRELIÉ ayant donné pouvoir à M. Joël Garenne

Mme Aurélie VIAUD-FORTUN

Absent : M. Vital JARRY

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2017, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	4 077,18
B - Résultat antérieurs reportés (002)	131 764,32
C - Résultat à affecter (A+B)	135 841,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice	- 3 302,18
E- Résultats antérieurs reportés (001)	73 023,17
E - Solde des restes à réaliser	- 12 264,40
Besoin de financement (F=D+E)	-

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 14 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Séance du 28 mars 2018

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	135 841.50
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	0,00
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	135 841.50

BUDGET ASSAINISSEMENT : DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 1 abstention:

Décide d'amortir sur une durée de 5 ans les frais liés à l'état des lieux des réseaux (n° inventaire 65) d'un montant de 360.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 14 voix pour et 2 abstentions :

Approuve le budget primitif 2018 du budget assainissement présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	331 417,50	195 576,00
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	135 841,50
	=	=	=
	TOTAL	331 417,50	331 417,50

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	185 189,39	115 468,40
	+	+	+
REPORTS	Résultat d'investissement reporté 001	0	69 720,99
	=	=	=
	TOTAL	185 189,39	185 189,39

BUDGET CAMPING : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2016, se présentent comme suit :

Séance du 28 mars 2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	-6 579.54
B - Résultat antérieurs reportés (002)	6679.73
C - Résultat à affecter (A+B)	100.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec les résultats antérieurs (001)	0,00
E - Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement (F=D+E)	0,00

Après en avoir délibéré, à bulletin secret avec 13 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre

Décide d'affecter au budget pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	100.19
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	0,00
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	100.19

BUDGET CAMPING : BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre :

Approuve le budget primitif 2018 du budget camping présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	14 860,00	14 759,81
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	100,19
	=	=	=
	TOTAL	14 860,00	14 860,00

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	350,00	350,00
	+	+	+
REPORTS	Résultat d'investissement reporté 001	0	0
	=	=	=
	TOTAL	350,00	350,00

Séance du 28 mars 2018

BUDGET ANNEXE MSP : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2017, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	39 928.53
B - Résultat antérieurs reportés (002)	13 234.64
C - Résultat à affecter (A+B)	53 163.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec les résultats antérieurs (001)	-21 068.30
E - Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement (F=D+E)	21 068.30

Après avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	53 163.17
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	21 068.30
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	32 094.87

BUDGET MSP : BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2018 du budget MSP présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	158 594,87	126 500,00
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	32 094,87
	=	=	=
	TOTAL	158 594,87	158 594,87

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	25 010,00	46 078,30
	+	+	+
REPORTS	Résultat d'investissement reporté 001	21068,3	0
	=	=	=
	TOTAL	46 078,30	46 078,30

Séance du 28 mars 2018

BUDGET MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2017, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	29 912,07
B - Résultat antérieurs reportés (002)	- 27 963,42
C - Résultat à affecter (A+B)	1 948,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec les résultats antérieurs (001)	373,12
E - Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement (F=D+E)	373,12

Après en avoir en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 3 voix contre :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	1 948,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	373,12
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	1 575,53

BUDGET MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre :

Approuve le budget primitif 2018 du budget musée de la 2nd Guerre Mondiale Roger Bellon présenté comme suit :

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 28 mars 2018

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	43 870,15	42 294,62
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	1 575,53
	=	=	=
	TOTAL	43 870,15	43 870,15
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	350,00	723,12
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 001	373,12	0
	=	=	=
	TOTAL	723,12	723,12

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2017, se présentent comme suit :

Après en avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	356 052,87
B - Résultat antérieurs reportés (002)	282 169,82
C - Résultat à affecter (A+B)	638 222,69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice	- 66 900,22
E- Résultats antérieurs reportés (001)	- 58 865,05
E - Solde des restes à réaliser	- 48 292,40
Besoin de financement (F=D+E)	174 057,67

Décide d'affecter au budget pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	638 222,69
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	174 057,67
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	464 165,02

Séance du 28 mars 2018

BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

Approuve le budget primitif 2018 du budget Commune présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	1 961 777,02	1 497 612,00
	+	+	+
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	464 165,02
	=	=	=
	TOTAL	1 961 777,02	1 961 777,02

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	558 456,40	684 221,67
	+	+	+
REPORTS	Résultat d'investissement reporté 001	125 765,27	0
	=	=	=
	TOTAL	684 221,67	684 221,67

CONTRAT PORTANT SUR LE SERVICE D'HEBERGEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DE LA MEDIATHEQUE

Le contrat a pour objet l'hébergement de la base de données de la médiathèque par la société Orphée.

Le montant annuel du contrat est de 324 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée de 10 mois, du 1^{er} mars au 31 décembre 2018. Il sera reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après avoir procédé à bulletin secret, avec 14 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 28 mars 2018

FLEURISSEMENT 2017

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

Attribue les bons d'achat suivants, d'un montant de 20€, à dépenser avant le 31 décembre 2018 chez les commerçants sédentaires ou non de Conlie comme suit :

M MME	ANGERS/MONBOUSSIN
M MME	BERTHIER
M MME	BLANCHE
M	BOURRELIER
M MME	CHAUMONT
MME	CHEVALLIER
MME	CHEVALLIER Annick
M MME	COMPAIN
MME	DHOMMEE
M MME	EMERY
MME	EPINEAU
M MME	FOLLIOU
MME	GARREAU
M MME	GAUTIER
MME	GAUTIER
M MME	GUYET
M MME	JUILLET
MME	LAMOTTE
M MME	LEBOUCHER
MME	LELONG
M	LEMOINE
MMES	LES SŒURS
M MME	LETURMY
MME	LIBERT
M MME	MARMION/LEPLU
M MME	PEAN
MME	PESQUET
M MME	PROVOST
M MME	PROVOST
MME	RICHARD
MME	SAVREUX
M MME	TESSIER
MME	THIREAU
M MME	VOVARD

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 28 mars 2018

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 1 GRANDE RUE

Monsieur Christian Lemasson, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 1 grande rue, parcelle cadastrée section AD n° 190 pour 117 m² et parcelle cadastrée section AD n° 306 pour 198 m² .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 15 RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur Christian Lemasson, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 15 Rue de l'église, parcelle cadastrée :

Section AD n° 119 pour 100 m²

Section AD n° 485 pour 70 m²

Section AD n° 486 pour 218 m²

Section AD n° 129 pour 32 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien

SARTHE NUMERIQUE : CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire pour le Très Haut Débit et afin de déployer la Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Sarthe, Sarthe numérique doit implanter un NRO sur le territoire de la commune.

Le lieu d'implantation est situé Rue de l'Épinaube, parcelle cadastrée section 0B, n° 940.

L'emprise au sol du NRO est de 13.5 m².

La convention est conclue pour une durée de 99 ans, avec tacite reconduction, à titre gratuit.

A la fin de l'exploitation de l'ouvrage, Sarthe Numérique s'engage à l'enlèvement du NRO et à la remise en état des lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention et tous documents s'y rapportant.